académie Strasbourg

Lettre du recteur

Février 2012

EDITORIAL

La rentrée 2012

Avec plus de 61 milliards d'euros, le budget de l'éducation nationale reste en 2012 le premier budget de l'État (plus d'un cinquième du budget de la Nation).
Le gouvernement s'est engagé à maîtriser les dépenses publiques et l'éducation nationale ne peut s'exonérer des efforts imposés par la situation économique.
Dans le cadre d'un dialogue de gestion rénové avec le ministère et grâce à une responsabilité des choix d'ajustement confiée aux recteurs, la répartition des emplois a été opérée de manière équitable en fonction des spécificités des académies.

Cette répartition prend d'abord en compte les évolutions démographiques dans notre système éducatif et au sein de chacune des académies. Or, ces dernières années, celles-ci sont moins favorables en Alsace que dans d'autres régions pour les tranches d'âges scolarisées dans les 1er et 2nd degrés.

Cette analyse comparée fait ainsi apparaître une sur-dotation du premier degré dans l'académie de Strasbourg. Dans ce contexte, le rééquilibrage des dotations décidé au niveau national passera nécessairement en Alsace par un nombre de fermetures de classes supérieur à celui des ouvertures. Pour autant, dans les deux départements alsaciens, le choix des postes qui ne seront pas remplacés se fera avec le plus grand discernement et reposera sur une analyse des réalités et spécificités des territoires. Parmi ces postes, un grand nombre correspondra à des activités qui ne relèvent pas de l'enseignement devant les élèves.

Dans le second degré, les principes d'équité et de solidarité continueront de fonder la politique d'allocation des moyens aux établissements, profondément rénovée depuis deux ans dans un souci d'une parfaite cohérence académique.
Les collèges, dont les effectifs sont stables, verront leur enveloppe de moyens d'enseignement préservée, ce qui permettra de maintenir les efforts spécifiques en faveur des établissements de l'éducation prioritaire et en faveur de la politique des langues.
Les lycées, dont les effectifs avaient été surestimés par rapport au nombre d'élèves réellement présents à la rentrée dernière, connaîtront une nouvelle baisse à la rentrée 2012. Dans les LP, cette baisse est inhérente à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, avec l'extinction du cursus BEP/bac pro en quatre ans. En ce qui concerne les LEGT, les méthodes d'allocation des moyens font l'objet d'une adaptation progressive plus conforme aux nouvelles grilles horaires, tout en poursuivant l'accompagnement de la classe de seconde et des projets des établissements à difficultés marquées.

Les choix opérés s'inscrivent dans les grands objectifs du nouveau projet d'académie 2012-2015, en particulier ceux qui visent à promouvoir l'ambition et l'équité scolaire à tous les niveaux, l'amélioration globale de la performance du système éducatif par un pilotage rénové et un dialogue renforcé entre l'académie et les établissements.
Ce tournant pris dans la conduite des politiques éducatives en Alsace permettra à tous les acteurs, j'en suis convaincue, de porter un regard lucide sur leurs résultats, mais aussi d'en identifier les atouts à conforter et les progrès à réaliser.

Armande Le Pellec Muller,
recteur de l'académie de Strasbourg,
chancelier des universités d'Alsace

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Rectorat de l'académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint - 67975 Strasbourg cedex 9
www.ac-strasbourg.fr
Directrice de la publication - Armande Le Pellec Muller
Réalisé par le service communication - tél. 03 88 23 38 48

Le premier degré

L'académie de Strasbourg par rapport aux autres académies

Pour répartir les moyens entre les académies, le ministère tient compte notamment des indicateurs suivants :

- démographique (effectifs attendus) : - 0,2% pour l'académie de Strasbourg contre + 0,1% pour la France métropolitaine
- territorial (degré d'urbanisation) et social (proportion de PCS défavorisées, taux de chômage et proportion d'allocataires du RSA) : la combinaison de ces deux indicateurs place Strasbourg parmi les deux académies à dominante urbaine et à faible contrainte sociale, avec Paris.
- éducation prioritaire : 11% des classes de l'académie sont classées EP (18,5% au niveau national).

Au regard de ces indicateurs, l'académie de Strasbourg apparaît comme ayant une dotation excédentaire et doit donc contribuer à un "rééquilibrage" en faveur des académies les plus déficitaires.
Le retrait de 216 emplois, notifié à l'académie, représente - 2,4% du stock d'emplois (-1,6% au niveau national).

Evolution 2004-2011	
Effectifs	- 4,3%
Moyens	- 3,2%

La situation des deux départements à la rentrée 2012

Les indicateurs

► Les résultats

Les évaluations nationales 2011 font apparaître des écarts importants entre les écoles de l'éducation prioritaire (réseaux RRS et RAR) et les écoles hors éducation prioritaire.

A titre d'exemple, les médianes* des évaluations de CE1 :

Français	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	France
RRS	31	31	31	35
RAR	27	29	28	33
Hors EP	40	39	40	40

Maths	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	France
RRS	20	18	19	21
RAR	19	18	18	20
Hors EP	26	25	26	25

* Nombre d'items réussis qui partage la population étudiée en deux groupes d'égal effectif. Lire : 50% des élèves du lot académique "hors EP" ont réussi 40 items sur 60 en français et 26 items sur 40 en mathématiques.

► Les variations d'effectifs à la rentrée 2012

Ils diminuent davantage dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Rappelons que le Haut-Rhin accueille 40% des élèves de l'académie, le Bas-Rhin 60%.

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
nb élèves	- 122	- 248	- 370
en %	- 0,12 %	- 0,36 %	- 0,22 %

► Les conditions d'encadrement

Le Haut-Rhin bénéficie à la fois de conditions d'encadrement plus favorables et d'un nombre d'élèves par classe inférieur.

P/E*	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie
2010	5,27	5,36	5,31
2011	5,20	5,27	5,22

* P/E : nombre de postes pour 100 élèves dans le 1er degré

- Avec un rapport de 5,22, le P/E de l'académie est nettement supérieur à son P/E de référence (groupe des académies les plus urbanisées), qui s'établit à 5,13 en 2011.
- Par rapport à la moyenne nationale de 23,59 élèves par classe, cet indicateur est favorable dans nos deux départements : dans le Bas-Rhin il s'établit à 23,29 élèves, dans le Haut-Rhin à 23,18.

La politique académique de répartition des moyens

Principes généraux

- Analyser de façon particulière chaque cas pour un traitement équitable de toutes les situations
- Etudier de façon plus favorable l'éducation prioritaire et les regroupements pédagogiques ruraux en termes de seuils d'ouverture et de fermeture
- Porter une attention particulière aux effectifs des classes de cycle 2 (grande section maternelle, CP et CE1), centrées sur l'apprentissage de la lecture

L'évolution des dotations par département

Bas-Rhin	- 108 emplois
Haut-Rhin	- 108 emplois
Académie	- 216 emplois

Pour répartir au mieux les moyens disponibles dans les classes, il a été tenu compte des objectifs suivants :

- Résorption des postes en surnombre
- Optimisation du remplacement :

  Avec 8,13%, le potentiel de remplacement de l'académie est supérieur à la moyenne nationale (7,97%). De plus, l'académie connaît un faible taux d'absence (6,25% contre 7,49%) et un taux de remplacement supérieur à la moyenne nationale (96,3% contre 92,6%). Par contre, son taux d'utilisation du potentiel de remplacement est très faible (62,8% contre 80,5%) et peut donc être optimisé.
- Resserrement du réseau hors les classes

  La prévention et le traitement de la difficulté scolaire s'organisent depuis la réforme de 2008

  - dans la classe, l'enseignant prenant en charge les élèves dans le cadre de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau (les moyens correspondants représentent 575 ETP, soit 7,5% des emplois)
  - hors la classe, dans un réseau d'aide spécialisé pour les élèves présentant des difficultés durables et complexes.

  Le périmètre des réseaux sera revu pour aboutir au maintien d'un réseau par secteur de l'éducation prioritaire et d'un réseau par circonscription.

L'estimation actuelle identifierait une soixantaine de fermetures de classes au-delà des ouvertures prévues. Par ailleurs, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale procéderont jusqu'au jour de la rentrée aux réajustements nécessaires, là où le nombre d'élèves effectivement présents excéderait les prévisions.

Le second degré

Au regard des critères territoriaux et sociaux comme des besoins d'enseignement par type d'établissement, la situation globale du second degré dans l'académie de Strasbourg apparaît en 2011-2012 comme équilibrée, c'est-à-dire ni excédentaire, ni déficitaire en moyens.
En termes démographiques, Strasbourg se situe au 9e rang des académies qui connaîtront les plus fortes baisses d'effectifs à la rentrée 2012 : - 0,9% contre - 0,2% au niveau national. Elle se place également au 9e rang des académies ayant les plus forts retraits d'emplois (- 193 emplois, soit - 1,7% de son stock d'emplois, contre - 1,4% au niveau national ; toutes les académies, sauf la Guyane, rendent des emplois).

Evolution 1994-2011	
Effectifs	- 3,8%
Moyens	- 3,1%

Les indicateurs de l'académie

▸ Les résultats 2011

- Taux de réussite au diplôme national du brevet
  85,5% pour les collèges hors éducation prioritaire (83,3% France)
  75,5% pour les collèges de l'éducation prioritaire (74,5% France)
- Taux de réussite au baccalauréat *

	Académie	France
général	92,9% 1e académie / 30	88,2%
technologique	84,6%	82,3%
professionnel	84,3%	83,2%

* Résultats provisoires

- Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur
  Académie de Strasbourg : 70,6%
  Moyenne nationale comparable : 74,9%

▸ Les variations d'effectifs à la rentrée 2012

variation	collèges	LEGT	LP et Erea	total
nb d'élèves	+ 79	- 69	- 1 259	- 1 249
en %	0,10 %	- 0,17 %	- 7,54 %	- 0,93 %

▸ Situation au regard des H/E*

	2010-2011		2011-2012
	académie	national	académie
Collège	1,22	1,20	1,23
LEGT	1,39	1,37	1,39
LP et Erea	2,11	2,12	2,10

* H/E : nombre d'heures par élève dans le second degré (en heures d'enseignement incluant la religion)

H correspond aux heures hebdomadaires d'enseignement et E au nombre d'élèves de l'établissement.
L'indicateur varie sensiblement suivant le type d'établissement, les types de formation ou les caractéristiques de la population scolaire accueillie.

Ces variations sont liées soit aux grilles horaires nationales de certains cursus, par exemple pour les lycées à dominante technologique industrielle (+ environ 0,5 point par rapport aux lycées généraux), soit à un choix politique de l'académie, par exemple au bénéfice des collèges de l'éducation prioritaire (+ environ 0,4 point par rapport à la moyenne académique).

L'analyse des indicateurs calculés au niveau national pour évaluer l'efficience des moyens mis en oeuvre dans les différents types d'établissements alsaciens fait apparaître que sur les trois dernières années scolaires les collèges et les lycées professionnels se situent à proximité de la moyenne nationale, si l'on tient compte de la spécificité que constitue l'enseignement religieux dans l'académie.
Les lycées généraux et technologiques, en revanche, se situent en dessous, ce qui signifie qu'ils sont relativement mieux dotés et qu'ils disposent de marges relativement plus importantes.
La dotation de l'enseignement religieux évolue en fonction de la participation des élèves à cet enseignement obligatoire, mais qui peut donner lieu à dispense.

▸ Evolution des dotations par type d'établissements

Ecole européenne de Strasbourg	+ 4 emplois
Collèges	- 17,5 emplois
LEGT	- 70 emplois
LP et Erea	- 99,5 emplois
Enseignement religieux	- 10 emplois
Académie	- 193 emplois

Au-delà de leur dotation théorique (démographie, grilles horaires), les collèges comme les lycées obtiendront une dotation complémentaire en fonction de leur situation particulière (éducation prioritaire, difficultés marquées, fragilisation des structures) et de leurs projets.

Les collèges

La politique académique menée depuis plusieurs années en faveur des collèges, interrompue en 2010 en raison de la mise en place de la réforme en seconde générale, a été poursuivie l'an dernier et le sera à la rentrée prochaine. Toutes choses égales par ailleurs, **la dotation horaire des collèges sera constante par rapport à 2011-2012.**

La baisse de 17,5 emplois en collège s'explique par deux raisons :
- Transfert de 7,5 emplois vers les LP qui accueilleront, pour des raisons pédagogiques, les élèves des nouvelles classes de 3e prépa pro (ex classes de 3e option découverte professionnelle de 6h).
- Rééquilibrage des moyens horaires entre emplois et heures supplémentaires année (HSA) à hauteur de 10 emplois supprimés, compensés intégralement par des heures supplémentaires, sans dégradation des conditions d'enseignement.
  La proportion moyenne d'enseignants à temps complet qui réalisent des HSA est en effet de 60,7% (68,5% pour la moyenne nationale), soit un des taux académiques les plus faibles, particulièrement dans les collèges.

Pour renforcer la cohérence de la politique académique, un barème commun de répartition des moyens horaires des collèges, totalement harmonisé entre les deux départements a été mis en place pour la rentrée 2012. Il permettra de :
- maintenir l'effort en direction des 25 collèges (EP et 4 hors EP) connaissant les difficultés les plus marquées, à hauteur de 183 ETP en 2012 : application, comme l'an dernier, du seuil de 24 élèves pour

l'ouverture ou le maintien de classes, contre 30 élèves dans les autres collèges ; attribution d'1/2 heure supplémentaire par division dans les collèges Eclair et de l'éducation prioritaire ; moyens spécifiques aux collèges ex-ambition réussite.
- poursuivre la politique des langues (sections bilingues, bilangues et européennes) à hauteur de 171,1 ETP
- maintenir des moyens supplémentaires pour les affecter, au-delà de leur dotation initiale, aux collèges qui présenteront des projets au service de la réussite des élèves.

Total de la dotation académique en ETP	5 408,4
dont complément en faveur des collèges à difficultés marquées,	183
politique des langues,	171,1
et dotations supplémentaires sur projets	22,2

Les marges qualitatives, de même que les moyens mis en réserve pour les ajustements en fonction de l'actualisation des prévisions d'effectifs étant gérés au niveau académique, il ne peut plus y avoir de répartition départementale a priori de l'enveloppe des collèges.

Les lycées

En 2011-2012, les moyens des lycées ont financé des structures excédentaires par rapport aux effectifs réellement présents à la rentrée. Il convient donc de régulariser cette situation en tenant compte de la surévaluation des prévisions d'effectifs (711 élèves : 461 en LEGT et 250 en LP), ce qui se traduit dans l'optimisation des capacités d'accueil arrêtées pour 2012-2013. Cette surestimation à la rentrée 2011 s'explique par une meilleure fluidité des parcours (forte baisse des taux de redoublement et de réorientation, notamment après la 2de GT) et par un facteur plus conjoncturel, à savoir une répartition des flux plus favorable cette année aux établissements privés sous contrat.

Le lycée général et technologique

Classe de seconde
2010-2011, mise en œuvre de la nouvelle classe de seconde : les lycées de l'académie ont obtenu une dotation moyenne de plus de 43 heures par classe, soit 4 heures de plus que les 39 heures requises par les textes.
2011-2012 : maintien des acquis de la réforme en termes pédagogiques et organisationnels tout en procédant à une rationalisation des moyens autour de 41,75 heures/classe.
A la rentrée 2012, ce complément de dotation sera notamment affecté de manière spécifique aux établissements les plus fragiles (établissements de l'éducation prioritaire, établissements cumulant les difficultés scolaires et sociales).

Classes de première et terminale
Les moyens alloués tiendront compte des enseignements communs aux différentes séries (voie générale et séries technologiques industrielles, depuis la mise en œuvre de la réforme de la voie technologique). Un resserrement des structures, accompagné d'un meilleur taux de remplissage des sections existantes, peut ainsi être opéré tout en maintenant l'organisation plus traditionnelle des enseignements spécifiques à chaque série.
Un barème forfaitaire a été établi pour les enseignements obligatoires au choix (ouverture à 12 élèves pour la série L, à 24 pour la série S).
A l'exception de la série hôtellerie, l'ensemble des classes de 1e sera concerné par la rénovation de la voie technologique avec l'introduction des nouveaux programmes de la série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) et de la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S).

Une fois les moyens attribués aux lycées sur la base des horaires réglementaires et après constitution d'une réserve pour les ajustements en fonction de l'actualisation des prévisions d'effectifs en juin, un solde de 56,5 ETP est dégagé pour accompagner les établissements à difficultés marquées ou en situation de fragilité et pour soutenir les actions et les dispositifs proposés par les lycées en faveur de la réussite des élèves.

Le taux d'encadrement
En 2011-2012, le nombre moyen d'élèves par division est de 30,6 dans le 2nd cycle et de 25,9 dans le post-bac.
Cependant, un indicateur plus significatif est le ratio E/S, soit la moyenne du nombre d'élèves par division complète et du nombre d'élèves par groupe à effectifs réduits, pondérée par le nombre d'heures effectuées dans chaque type de structure.
En 2011-2012, ce ratio s'établit à 24,7 dans le 2nd cycle et à 22,1 dans le post-bac. Cet indicateur restitue plus précisément la réalité des conditions d'apprentissage, au regard des choix opérés par l'établissement dans le cadre de sa marge d'autonomie.

Le lycée professionnel

Outre la régularisation qu'entraîne la surestimation des prévisions d'effectifs à la rentrée 2011, la dotation des LP va être impactée en 2012 par une forte baisse d'effectifs. Celle-ci est liée d'une part à la disparition des BEP, d'autre part à la fin de la coexistence transitoire de 2 cursus parallèles menant au baccalauréat professionnel : l'un en 4 ans (BEP + bac pro), l'autre en 3 ans.
A la rentrée 2012, seul ce dernier subsistera, à l'exception des filières santé-social et hôtellerie-restauration, dont la rénovation a débuté à la rentrée dernière.
Les bacs pro secrétariat et comptabilité sont abrogés à la rentrée 2012 et remplacés par le bac pro gestion administration, sans incidence sur la carte des formations.

Il est à noter que le retrait de moyens en LP est proportionnellement moins important que la baisse de leurs effectifs, puisque le H/E correspondant à leur dotation (heures d'enseignement + heures de décharge) devrait augmenter, pour passer de 2,18 en 2011-2012 à 2,24 à la rentrée 2012.

Calendrier

Fin janvier
Présentation de la répartition globale des emplois au comité technique académique (CTA), réunissant les partenaires sociaux sous la présidence du recteur
Envoi à chaque établissement d'une 1e notification de sa dotation en moyens d'enseignement
Février
Attribution de moyens supplémentaires aux établissements qui ont été retenus dans le cadre des projets spécifiques
Mi-mars
Le recteur arrête les créations et les suppressions de postes définitifs dans les collèges et les lycées.
Juin-septembre
Des ajustements sur les moyens provisoires (heures supplémentaires) peuvent avoir lieu, notamment après les décisions d'orientation.